



# INTERPELLATION

**Auteur** UDC, par Cyrille Fauchère  
**Objet** La vérité serait-elle ailleurs?  
**Date** 11.06.2019  
**Numéro** 5.0431

---

L'avant-dernier jour de la session parlementaire de mai 2019, une communication des services de l'Etat annonçait que le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) quittait Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE). Durant ce transfert, ce service se voyait amputé de sa section archéologie laquelle rejoignait le Département de la santé, des affaires sociales et de de la culture (DSSC), alors que le reste de cet important service se voyait rattaché au Département des finances et de l'énergie (DFE).

Les raisons invoquées sur le papier pour justifier le déplacement et le démembrement du SBMA semblent démontrer que le fonctionnement du service ait été l'unique moteur de cette réorganisation. Cependant, la communication en catimini faite le jeudi après-midi précédent l'élection et la réception du président du Grand Conseil laisse songeur. Cet empressement à communiquer et la discrétion avec laquelle cela a été fait interpellent.

De plus les remous que connaissent parfois ce service sont de nature à suspecter un déplacement pour des raisons de conflits de personne. Si la logique du rattachement n'est pas contestée, l'UDCVR déplore le principe de bricoler des unités administratives selon les personnes. L'invocation de la création du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (FIGI) pour démontrer la pertinence du déplacement est ici maladroite. En effet, c'est en amont que cette réflexion aurait dû avoir lieu, au moment de la création du fonds, et non pas a posteriori.

## Conclusion

Le chef du département est invité à fournir au Parlement certaines précisions:

- Est-ce que d'autres raisons ont motivé le déplacement du SBMA vers le DFE et le DSSC?
- Le chef de département n'arrivait-il plus à cadrer un chef de service qui supporte mal la contradiction?
- Est-ce usuel de déplacer et démembrer un service dans le courant la législature?
- La création du fonds FIGI a-t-il été précipité sans qu'une réflexion structurelle globale n'ait été menée?
- Est-ce que chaque création de fonds va engendrer des remaniements de service?